

VOL. XXI--No 4

Le BULLETIN des RECHERCHES

Publication Mensuelle
Avril 1915

HISTORIQUES

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE GEORGES ROY.

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR,

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire de la livraison d'Avril

La Verenderie avant ses voyages au Nord-Ouest, Benj. Sulte.....	97
Jean de Saint Père, E. Z. Massicotte	112
Questions.....	115
En marge de l'histoire de la Rivière du Sud	
A. Couillard Després, Ptre.....	116
Lettre de Mgr. Briand.....	122
Les ouvrages canadiens récents, P. G. R	123
Lettre de Mgr. Briand	128

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

	1902	1912
Assurances en cours au 31 décembre	\$34,040,708.00	\$80,619,888.00
Recettes.....	1,435,288.58	3,977,087.64
Payés aux Ass. et aux bénéficiaires..	366,533.04	\$1,448,719.10
Réserves Statutaires.....	4,461,800.00	15,155,320.09
ACTIF.....	5,136,668.52	17,588,515.89
SURPLUS. au-dessus du Capital versé et de tout passif.....	321,263.57	1,518,986.41

LA MANUFACTURERS LIFE est la seule vieille Compagnie en Amérique accordant aux Tempérants absolus, des tarifs et des privilèges spéciaux. Demandez les notices.

S'adresser à

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.

EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

A VENDRE

2000 Numéros du Bulletin

ET

Une collection complète, depuis sa fondation.

S'adresser au :

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES
BEAUCEVILLE, QUE.

Prix broché : 0.50. Relié : 0.75.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—AVRIL 1915

No. IV

La Verenderie avant ses voyages au Nord-Ouest

Depuis que j'ai publié (*Revue Canadienne*, 1873) de copieuses notes concernant le découvreur du Nord-Ouest, il m'a été possible de recueillir de nouveaux renseignements sur sa jeunesse, aussi bien que sur cette partie de sa carrière qui va de son retour de France en 1711 jusqu'à son départ pour le lac Nipigon, en 1727, une période restée obscure et qui ne manque pas d'intérêt, comme on va le voir.

La date du 8 mars 1655 que Tanguay donne pour le baptême de Marie Boucher s'applique à Pierre Pepin dit Laforce, dont la mère était Marie Boucher. Pierre Boucher, frère de cette dernière, fut le parrain de l'enfant. L'erreur se démontre par la confusion des noms.

Il n'y a pas d'acte de baptême pour Marie Boucher.

Au recensement de 1666, chez les Ursulines de Québec, on voit Marie-Ursule Boucher, âgée de 11 ans, pensionnaire. Au recensement de la même année, ville des Trois-Rivières, il y a :

Pierre Boucher, escuier, de Grobois, 44 ans, gouverneur. Dlle Jeanne Crevier, sa femme, 30 ans. Enfants : Pierre, 13 ans, Marie 11, Lambert 10, Ignace 7, Madelaine 5, Marguerite 3, Philippe 3 mois.

Les actes de baptême de Pierre, Marie, Madeleine manquent. Les âges de Lambert, Ignace, Marguerite, Philippe donnés par ce recensement s'accordent avec les actes de baptême. Il s'en suit que j'adopte Pierre comme étant né en 1653 et Marie en 1655.

Au recensement de 1681 cette dernière est portée à 30 ans ; elle avait tout au plus 26 ans. Son père s'était marié le 9 juillet 1652, et l'aîné des enfants, Pierre, était de 1653, d'après ce qui précède.

Voyons l'acte de mariage de cette fille :

“ L'an de grâce mil six cents soixante-sept, le vingt-sixième jour de septembre, après la publication des trois bans, ne s'étant trouvé aucun empêchement, moi, Jean Frémont, prêtre, faisant les fonctions curiales en la paroisse des Trois-Rivières, ayant interrogé dans l'église René Goltier et Marie Boucher, tous deux de cette paroisse, et ayant reçu leur mutuel consentement, les ai mariés avec les cérémonies requises, en présence de M. Boucher gouverneur de ce lieu et de M. de Normanville, et leur ai aussi donné la bénédiction en la messe, selon le rite et la forme de notre mère la Sainte Eglise”.

L'acte ne dit pas quels sont les parents des mariés. Marie devait être âgée de douze ans tout au plus. L'époux avait trente-deux ans, d'après le recensement de 1681 qui lui donne 45 ans et l'acte de sépulture de 1689 qui met environ 55 ans.

Le premier enfant, Louis, né de ce mariage, fut baptisé aux Trois-Rivières, le 7 septembre 1673, alors que la mère était âgée de dix-huit ans. Il était né le 30 août. Dans l'intervalle, il faut croire que l'on écrivit à Québec, puisque le parrain fut Louis de Buade, comte de Frontenac, “ gouverneur et lieutenant général des armées du roi en toute la Nouvelle-France et Amérique Septentrionale”, représenté par “ M Prévost, major de Québec ” envoyé exprès. La marraine fut “ Mlle Boucher, sa grande-mère.” C'est Jeanne Crevier ci-dessus.

Du mariage de René Gautier de Varennes avec Marie Boucher, il faut citer quatre garçons qui doivent servir à faire comprendre l'origine du nom de la Vérendrie :—

Louis né en 1673, Trois-Rivières.

Jacques-René né en 1677, “

Jean-Baptiste né en 1677, “

Pierre né en 1685. “

Voici tout de suite mes conclusions :

Louis s'appela La Vérendrie, fut militaire, alla mourir en Europe vers 1709. Ne s'est pas marié.

Jacques-René, devenu l'aîné, épousa en 1712, Jeanne Lemoine et continua la lignée qui existe encore.

Jean-Baptiste devint prêtre.

Pierre s'appela d'abord Boumois, fut militaire en Canada, servit en France, prit le nom de La Vérendrie à la mort de Louis, revint au Canada, se maria en 1712, avec Marie-Anne Dandonneau, découvrit le Nord-Ouest, mourut en 1749 et sa famille s'éteignit avant 1780.

BEAUCEVILLE, QUE.

Prix broché : 0.50. Relié : 0.75.

Examinons les faits sur lesquels je base ce raisonnement :

Un certain La Vérendrie, de France, parent de René Gaultier de Varennes transigeait avec lui des affaires concernant le commerce des pelleteries.

Le gouverneur des Trois-Rivières n'était pas mieux rénuméré que les autres fonctionnaires du Canada — il faisait la traite clandestine pour s'empêcher de mourir de faim. Son histoire est celle de tous ses confrères ou collègues.

Au baptême de Louis Massé, le 25 mai 1676, aux Trois-Rivières, "M. de la Vérandrie" est parrain mais non présent — c'est Jean Godefroy de Linctot qui le représente. Il s'agit probablement de La Vérendrie qui vivait en France.

Voici donc quatre enfants. Il nous en faut d'autres :-

Comme on ne sait pas ce que devint Jean né en 1688, on peut croire qu'il décéda au berceau.

Je dirai, pour compléter ces notes, que :

Anne-Marguerite se fit religieuse Ursuline.

Madeleine épousa Charles Petit Le Villiers en 1694.

Marie-Renée épousa Christophe Dufros de la Gemeraye en 1701.

Marie-Marguerite épousa Louis Hingue de Puijibault en 1707.

J'ai tenu à préciser ces renseignements pour éclaircir l'histoire de cette famille que le recensement de 1681 embrouille complètement et pour expliquer la disparition de Jean né en 1688, lequel ne paraît pas avoir vécu plus d'un an.

Rien d'étonnant dans la pauvreté de M. de Varennes. Toute la noblesse de la colonie crevait de faim.

Sa seigneurie de la Gabelle n'avait pas un seul habitant et ne rapportait rien.

Celle du Tremblay renfermait en 1681 trente âmes divisées entre quatre familles et deux colons non mariés. De plus 67 arpents de terre cultivée et trois bêtes à cornes.

La seigneurie de Varennes avait quatorze ménages, dix colons non mariés, en tout soixante-onze âmes. De plus 218 arpents cultivés et 57 bêtes à cornes.

Le revenu de ces deux fiefs pouvait suffire à l'entretien d'un petit enfant, car les trente habitants à peine établis ne devaient guère fournir de redevance dépassant une piastre chacun.

Le 26 septembre 1667, Pierre Boucher est mentionné pour la der-

nière fois comme gouverneur des Trois-Rivières. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Carignan, est cité avec le titre de commandant le 8 avril 1668, puis le 10 juin, on voit René Gaultier de Varennes gouverneur.

En 1671, M. de Varennes demanda la permission de passer en France. Talon proposa de le nommer de nouveau gouverneur des Trois-Rivières, ce que le roi accorda le 6 juin 1673. La commission fut renouvelée le 30 mars 1675 et par la suite puisque les fonctions se continuèrent jusqu'à la mort du titulaire en 1689.

On trouve dans les archives judiciaires du bailliage de Montréal, sous l'année 1683, une procédure aussi singulière que plaisante et dont voici la substance. MM. Le Ber de Saint-Paul, Lemoine de Longueuil et Lemoine de Maricourt, revenant de Québec, au fort de l'hiver, firent une halte aux Trois-Rivières pour saluer M. de Varennes, qui les retint à souper et à coucher. Ils voyageaient sur des traînes chargées de leurs vivres et tirées par des chiens ; au besoin ils se servaient de raquettes. Le lendemain de l'arrivée aux Trois-Rivières, leur domestique, nommé Jean, partit avant eux amenant traînes, vivres, raquettes, couvertures, mitaines, chaussures de voyage, etc, et pressa tellement sa marche qu'il ne purent le rejoindre qu'à Montréal, après avoir enduré des fatigues excessives. Il y avait dans le bagage des lettres du gouverneur général qu'il fallut renvoyer à M. de Varennes par des messagers spéciaux. Jean donna pour réponse au bailli qu'il s'était tenu à distance parce que ces messieurs ne l'aimaient pas. Du reste il se disait prêt à demander pardon pour cette petite faute, comme il disait. On lui fit demander pardon en effet, il paya vingt francs de dommage et les frais de cour.

Nous sommes arrivés à l'époque de la naissance du Découvreur. Je vois par les journaux, les brochures et les livres que l'on persiste à faire naître ce personnage sur le Platon des Trois-Rivières, dans le château qui a brûlé en 1908 — sans tenir compte que les plans de 1685, 1704, 1721 nous montrent le Platon nu et que le dit château ne fut construit qu'en 1723 alors que La Vérendrie était âgé de trente-huit ans.

Cette erreur a été publiée vers 1860 par un homme que j'ai bien connu. Il faisait de l'histoire comme tant d'autres : par supposition et avec des vues arrêtées.

Lorsque je lui demandai où il avait rencontré cette découverte, il

me rit au nez.

Je lui dis nettement que jamais homme instruit ne doit se moquer de ceux qui lui demandent compte d'une assertion. Il peut refuser de répondre, voilà tout.

Ceci le piqua au vif. Pour me faire sentir sa supériorité, il procéda par un interrogatoire :

—Le père de La Vérendrye n'était-il pas le gouverneur des Trois-Rivières ?

—Oui.

—Alors l'enfant est né dans la maison des gouverneurs, sur le Platon.

— Vous trouvez cela concluant ?

Il me rit au nez une seconde fois.

A mon tour, je l'interrogeai, en prenant le ton de pitié qu'il avait adopté envers moi :

—Depuis quand les gouverneurs habitent-ils sur le Platon ?

—Ah ! dame, je ne sais pas.

—Je le sais, moi.

Il rougit quelque peu, puis demanda :

—Depuis quand donc ?

—Depuis 1723, pas avant !

Il rougit tout à fait.

—Eh bien ! dit-il, on se trompe parfois. Est-ce vous, est-ce moi, qui.....

—Vous n'avez rien pour soutenir votre thèse, tandis que j'ai la preuve du contraire. Tenez, voyez ceci :

Je lui montrai le plan des Trois-Rivières dressé par l'ingénieur Villeneuve durant l'été de 1685, terminé et signé le 13 novembre de cette année. On y voit, à l'extrémité nord-est de la rue St-François Xavier, dominant le fleuve, une grande maison marquée : "M. de Varennes gouverneur." Sur le Platon, il y a un petit corps-de-garde ou un humble magasin de traite.

Quatre jours après la signature de ce plan avait lieu le baptême de La Vérendrye.

Lecteur, vous me croirez si vous voulez : cet homme, plus tard, a mis son article en volume et n'y a rien changé de sorte que son erreur, qui mérite d'être qualifiée plus sévèrement encore, est entrée dans la croyance populaire, et du diantre si nous pourrons l'en extirper ?

Il avait intérêt --- vanité de famille — à ce que La Vérendrye ait vu son premier jour dans le château.

Lorsque je vis pour la première fois, vers 1857, la grande maison en bois du bout de la rue Saint-François-Xavier, elle était en ruine ; et toute la ville ignorait ce qu'elle avait été.

Vers ce temps-là M. Pierre-Louis Morin copiait, à Paris, le plan de 1685 mentionné ci-dessus. Plus tard monsieur Antoine Polette, juge aux Trois-Rivières, en obtint un double, que je copiai à mon tour de sorte que, en 1857, je pouvais, carte en main, visiter derechef la vieille mesure : il n'y restait plus que le haut solage en pierre.

Lisons l'acte de baptême du Découvreur :

“ Le dix-huitième jour de novembre de l'an mil six cent quatre-vingt-cinq, par moi F. G. de Brullon, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame des Trois-Rivières, a été baptisé en la dite église, Pierre Gaultier, fils de messire René Gaultier, escuier, sieur de Varennes et gouverneur pour Sa Majesté des Trois-Rivières, et demoiselle Marie Boucher sa femme. L'enfant est né du dix-sept du dit mois et an. Son parrain a été messire Pierre Boucher, son grand-père, en la place duquel Lambert Boucher, son fils, a tenu le dit enfant ; et la marraine a été Madeleine Gaultier dit du Tremblé, sa sœur, lesquels ont signé suivant l'ordonnance (signatures) Grand Pré, Madelaine de Varennes, F. G. de Brullon.” Ce dernier est le curé de la paroisse.

Le 17 novembre tombait le samedi. Le baptême eut lieu le dimanche.

Un mot du parrain, qui n'était pas le premier venu. Il se nommait Pierre Boucher, seigneur de Grosbois, de Boucherville et autres lieux. Son histoire est partout dans les livres.

Un jour, Charles Lemoine le pria d'être parrain de son fils naissant — ce dernier devint Pierre d'Iberville.

Ensuite il fut parrain de Pierre Pepin dit Laforce, grand voyageur au Mississipi et le même, si je ne me trompe, qui a laissé son nom au lac Pepin, situé entre les rivières Wisconsin et Chippewa, où l'on trouve aujourd'hui la ville de Pepin. Après toutes ces courses, notre trifluvien s'établit avec sa femme, Louise Lemire, à la Pointe-au-Sable, près Nicolet, et y fit valoir un fief que le gouvernement lui avait accordé en cet endroit. Son fils et son petit-fils ont aussi leur noms dans l'histoire du pays.

Pierre Boucher était non seulement grand-père de La Vérendrye

mais de plus son parrain, et il le nomma Pierre, comme il avait fait de Lemoine d'Iberville et de Pepin.

Je me représente l'ancien gouverneur des Trois-Rivières vers 1700, alors qu'il demeurait dans sa seigneurie de Boucherville, songeant à cinq ou six de ses enfants qui étaient à la guerre et à ses filleuls, les trois Pierre, dont l'un Pepin plantait des postes de traite dans l'ouest, l'autre d'Iberville battait les Anglais à la baie d'Hudson et fondait la Louisiane, puis le troisième Gaultier combattait à Terre-Neuve, attendant le signal pour rejoindre en France le régiment de son frère aîné.

Plus tard, en 1715, Boucher toujours vivant, songeait à Laforce retiré sur son domaine vis-à-vis des Trois-Rivières ; à d'Iberville enseveli dans la gloire de ses triomphes ; à La Vérendrye couvert de blessures et cité à l'ordre du jour de l'armée.

Il ne vécut pas assez longtemps pour voir ce dernier entreprendre et mener à bien la découverte du Nord-Ouest.

Nous avons ici quatre Pierre sur lesquels on peut bâtir un édifice national. Le parrain et les filleuls sont dignes les uns des autres et représentent la colonisation, l'agriculture, les découvertes, le commerce, la fondation d'une colonie, la gloire militaire.

Le 21 juin 1689, à la sépulture de Jean-Baptiste Pepin dit Laforce, âgé de deux jours, sont présents "Louis Gaultier sieur de La Vérenderie, Jean Gaultier, sieur de la Vérenderie, et Jean Gaultier, sieur du Tremblé." Les signatures suivent : "La Verenderie, Jan G. de Varennes, F. G. de Brullon."

Je pense qu'il faut comprendre : Louis né en 1673, Jean-Baptiste né en 1677, Jacques-René né en 1677 sieur du Tremblé. Ceux-ci étaient jumeaux.

Le 20 septembre 1686, au baptême de Marguerite Lefebvre dit Lacerée, le parrain et la marraine sont : "Louis Gaultier et Marie-Marguerite Gaultier, tous deux enfants de messire René Gaultier, escuier, sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières. La marraine a déclaré ne savoir écrire. Elle n'avait pas huit ans. Les signatures suivent : "Louis de La Vérenderie, F. G. de Brullon."

Au baptême de Louis Lemaitre le 6 janvier 1686, le parrain est "Louis Gaultier sieur de La Vérenderie", enseigne d'une compagnie des troupes qui sont en Canada." La signature est "Laverenderie". C'est encore Louis, alors âgé de quinze ans et demi.

Le 15 novembre 1690, le comte de Frontenac nomme le sieur Le Gar-

deur, qui était enseigne réformé, à la place du sieur de Falaise lieutenant en pied ; et "le sieur de Varennes de la Vérenderie" (son filleul) est fait enseigne réformé à la place de Le Gardeur. Un officier réformé conservait son garde mais ne servait pas avec les troupes.

M. de Varennes avait de nouveau sollicité la permission de faire un voyage en France pour y vaquer à ses affaires. On lui refusa tout d'abord cette liberté, puis, le 24 mai 1689, le roi signa l'autorisation, mais elle arriva après la mort de ce fonctionnaire.

"Le quatrième jour de juin de l'an mil six cent quatre-vingt-neuf est décédé en la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, après avoir reçu les saints sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction, René Gaultier, chevalier, seigneur de Varennes et gouverneur des Trois-Rivières, âgé de cinquante-cinq ans ou environ, et a été inhumé, le jour suivant, dans l'église de cette paroisse, en présence de Jacques Labadie, de Lambert Boucher, Joseph Godefroy sieur de Vieuxpont et autres plusieurs témoins connus. (Signatures) Labadie, Grand Pré, F. G. de Brullon."

Claude-Charles de Grès, chevalier, seigneur de Merville, capitaine d'une compagnie des troupes entretenues en Canada, était en garnison aux Trois-Rivières durant les années 1637-1689. Le 23 juillet 1689, au baptême d'un petit algonquin, il est qualifié de "commandant de ce lieu."

D'après une lettre de l'intendant Champigny, en date du 16 novembre 1689, le chevalier de Merville avait été nommé au poste intérimaire de gouverneur des Trois-Rivières par le gouverneur général marquis de Denonville, mais les appointements ne devaient être payés que sur l'ordre du roi

Devenue veuve, la première dame des Trois-Rivières se trouvait sans ressources et chargée d'une nombreuse famille. C'était le sort de tous les fonctionnaires de la colonie. Les salaires étaient insignifiants ; ceux qui les recevaient ne cultivaient pas la terre ; survenant le décès, la misère se présentait à la porte.

Dans un mémoire du mois de janvier 1690, l'intendant Champigny s'adresse en ces termes au ministre des colonies : "Le sieur de Ramesay est un bon officier. Il offre de donner mille écus à la veuve et aux enfants du feu sieur de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, si on lui accorde ce gouvernement. Il en était convenu avec le dit Varennes avant sa mort, s'il en avait l'agrément. Le dit sieur de Ramesay

est désiré du peuple et des ecclésiastiques et a toutes les qualités pour s'acquitter de cet emploi, et ce serait une grande charité qu'on ferait à cette famille" (de Varennes).

Un mémoire de la même date, rédigé à Québec, porte : "Le gouvernement des Trois-Rivières étant vacant par la mort du sieur de Varennes, sa femme et huit enfants sont à la mendicité. Plusieurs se présentent pour avoir ce gouvernement. Le sieur de Ramesay offre de donner mille écus .. S'il y avait lieu d'ajouter quelque petite "pension à cette pauvre famille ce serait une grande charité. C'est une bonne nouvelle."

Champigny écrivait, le 10 mai 1691 : " M. de Ramesay, gouverneur des Trois-Rivieres, a payé, en ma présence, à la veuve de M. de Varennes les trois mille livres (francs) que vous avez ordonnées, qui ont été employées utilement pour être conservées aux enfants ainsi que vous me l'avez marqué.

Singulier trafic de place. Le roi se dispensait de rémunérer les services de Varennes, mais Ramesay achetait la situation de gouverneur par un acte de charité. Son but était de faire la traite avec les Sauvages.

Le mémoire cité plus haut mentionne huit enfants. Ce chiffre me paraît exact, mais ne vous fiez pas au dictionnaire de Tanguay pour le contrôler.

L'auteur de ce livre a copié le recensement de 1681 qui donne quatre enfants dont ni les âges ni les noms ne s'accordent avec les registres de l'église, ni avec ce que nous savons d'ailleurs. Voici comment il cite : René 10 ans, Jeanne 8, Pierre 5, Jean 2.

Voici ce que l'on trouve dans les registres : Louis 1673, Madeleine 1674, Jacques-René 1677, Jean-Baptiste 1677 aussi, Marie-Marguerite 1680. Nous avons l'histoire de chacun de ces cinq enfants, tandis que les quatre du recensement n'ont pas d'actes de naissance ni n'apparaissent nulle part par la suite.

La veuve de René Gaultier de Varennes alla se fixer à Boucherville chez son père, où elle est mentionnée le 13 août 1690. Elle y demeura jusqu'à la fin de l'année 1695, époque où elle se rendit à Varennes. Sa résidence ordinaire était encore dans cette dernière seigneurie à la date du 1er juillet 1707.

A Boucherville, le 20 avril 1690, Madeleine de Varennes est marraine avec "son frère Louis de Varennes, escuier, sieur de la Véren-

drie." Même lieu, le 19 décembre 1691, "Madeleine Gaultier" est marraine avec "M. de la Vérandrie son frère." Ce dernier signe : "Lavérandery." Après cette date on ne le retrouve plus en Canada.

D'après M. Pierre Margry (voir "*Revue Canadienne*" 1872, p. 362) Pierre (né en 1685) était cadet dans les troupes en 1697 et s'appelait La Vérendrye. Ce ne peut pas être Pierre alors âgé de douze ans à peine, mais plutôt Louis né en 1673 et déjà enseigne dans les troupes comme on l'a vu.

De 1697 à 1702 la paix fut générale en Europe. Il n'est pas probable que, durant ces années, on ait offert aux officiers canadiens de prendre du service dans l'armée de France. En conséquence, Louis, aussi bien que Pierre, n'ont pas dû s'éloigner du Canada à cette époque.

Si je ne me trompe, Louis partit pour la France en 1701 au moment où les difficultés de la succession au trône d'Espagne annonçaient la guerre prochaine.

M. Margry fait entrer Pierre au régiment de Bretagne en 1706, mais il est évident qu'il s'agit encore de Louis puisque Pierre était à Varennes en 1707.

"Pierre Gauthier de Varennes, écuyer, sieur de Boumois", figure au registre de Varennes en 1702, 1704, 1707. Pas de mention de grade militaire. Sa signature est "Boumois". C'est la première fois que nous le voyons après son baptême. M. Pierre Margry le place dans les campagnes militaires du Massachusetts en 1704 et de Terre-neuve en 1705, alors qu'il était âgé de dix-neuf ans. C'est possible.

Le 1er juillet 1707, par devant notaire, à Montréal, madame veuve de Varennes (Marie Boucher) fait un partage de biens.

Jacques-René reçoit la seigneurie de Varennes. Celui-ci est le seul des garçons de René Gaultier dont la descendance existe de nos jours.

Madame de Varennes a une maison à Montréal. Elle se réserve "Une seigneurie dite de la Verranderie située dans la rivière dite des Trois-Rivières." C'est la Gabelle.

On mentionne aussi un fief dans Varennes qui porte le nom de La Vérendrye.

Pierre, qui n'est pas présent à l'acte en question, reçoit la seigneurie du Tremblay contigue à celle de Varennes. Il est appelé "sieur de Boumois et de la Verenderie." C'est la première fois qu'on lui appli-

que ce dernier nom à ma connaissance.

Sa sœur Marguerite est désignée comme "Gautier de la Vérenderie."

Louis n'est pas mentionné.

Vers la fin de la pièce on parle d'une somme d'argent due à "M. de la Vérenderie." Est-ce le parent de France, ou Louis, fils aîné ?

A Varennes, le 2 septembre suivant, Pierre assiste au mariage de sa sœur Marie-Marguerite avec Louis Hingue de Puijibault. C'est la dernière fois que le registre de cette paroisse le mentionne. Le 29 octobre suivant, il est à Montréal, ratifiant pour sa part, le partage du 1^{er} juillet. On le nomme alors "Pierre Gautier, écuyer, sieur de Boumois de la Véranderie." Il signe "Boumois."

Quelques jours plus tard (9 novembre) il est à Québec, passant son contrat de fiançailles avec Marie-Anne Dandonneau. Il est dit dans cet acte que madame veuve de Varennes donne son consentement et que, si l'on avait le temps de lui écrire avant le départ des navires de Québec pour la France, elle répondrait dans ce sens. Cela n'indique-t-il pas que Pierre devait s'embarquer bientôt après avoir signé le contrat en question ?

Qu'il ait pris part aux expéditions contre la Nouvelle-Angleterre et Terre-neuve, en 1704 et 1705, en qualité de cadet dans les troupes, selon M. Margry, la chose est possible, mais, visiblement, il ne partit pour la France que l'automne de 1707. Son frère Louis avait bien pu s'en aller dès 1701 ou 1702, à la déclaration de la guerre dite de la succession d'Espagne.

Au mois d'avril 1708 madame de Varennes "ancienne gouvernante de cette ville" était marraine aux Trois-Rivières avec M. de Crisafy, gouverneur de la place. C'est la dernière mention d'elle que je connaisse dans ce lieu.

Marlborough et le prince Eugène portaient à Louis XIV des coups terribles en 1707. Plusieurs Canadiens entraient dans l'armée française, de même que nous avons vu en 1790, 1812, 1854, 1899 un bon nombre des nôtres prendre du service dans l'armée anglaise, soit en Europe, aux Antilles, en Crimée ou au Transvaal.

M. Margry parle du régiment de Bretagne où se trouvait Louis et que Pierre alla rejoindre, mais Louis fut dirigé vers la Savoie, quand ? Était-il au régiment de Bretagne lorsque Pierre y arriva ? Ce qui me paraît certain c'est que Pierre servit dans le régiment de Bretagne et

que ce corps était à Malplaquet, au nord de la France, en 1799, tandis que Louis était dans l'armée d'Italie où il fut tué en 1709 ou 1710.

A la bataille de Malplaquet, où Marlborough fut vainqueur, le 11 septembre 1709, Pierre reçut huit coups de sabre et une balle qui le traversa de part en part. Il fut laissé parmi les mourants.

Le maréchal de Contades le cita dans son ordre du jour. Lorsque l'on s'aperçut qu'il pourrait survivre, il fut nommé lieutenant d'infanterie.

La guerre finissait par l'épuisement de la France, dont le trésor était vide. On en vint à signer la paix. L'armée française fut réduite en nombre le plus possible. Notre Canadien ne fut pas confirmé dans son nouveau grade — il perdit même celui de cadet qu'il avait gagné en Amérique. Enfin, il était renvoyé, comme tant d'autres.

Madame de Vaudreuil, femme du gouverneur du Canada, avait été nommée gouvernante des enfants de France, en 1708. Elle paraît s'être rendue à Versailles en 1710 seulement car le 12 septembre 1709, à Québec, elle donnait le jour à sa dernière fille, Louise-Elizabeth — c'était le lendemain de Malplaquet.

Lors donc que madame de Vaudreuil arrive en France et se charge de l'éducation des enfants du duc de Berry (fils de Louis XIV) il y avait près d'un an que le blessé de Malplaquet était en voie de rétablir sa santé. Les préparations militaires étaient nulles ; on parlait résolument de la paix, les préliminaires traînaient en langueur, elle ne fut signée que le 11 avril 1713.

Je ne saurais dire à quelle date fut promulgué la décision qui enlevait les grades de tant d'officiers, mais madame de Vaudreuil veillait de près et elle parvint à arracher une commission d'enseigne dans les troupes du Canada.

N'étant plus officier de l'armée du royaume, Pierre retourna dans sa patrie emportant les cicatrices de ses blessures, les éloges du maréchal de Contades, des certificats de la part de Grimaldi, maréchal-de-camp, et du colonel Berthelot commandant du régiment. Je mettrais ce retour à l'été ou l'automne de 1711.

Louis était mort, Jacques-René devenait l'aîné de la famille. Jean-Baptiste était prêtre. Pierre se trouve être le "chevalier" de la Vérenderie, selon la coutume des familles nobles qui donnent ce titre au premier cadet. Nous avons eu de nombreux exemples de cette pratique en Canada.

Le 15 février 1712 le "chevalier de Vérandrye" adresse au gouverneur général, M. de Vaudreuil, un état certifié de ses services en France. Si la pièce se découvre un jour nous saurons à quoi nous en tenir sur cette partie de la carrière de notre personnage.

A Québec, le 29 octobre 1712, eut lieu le mariage de "Pierre Gauthier, écuyer, sieur de la Véranderie, enseigne des troupes de ce pays", avec Melle Dandonneau, d'une famille importante de la paroisse de Champlain. Il signe : "De Laverendrye."

A l'époque des fiançailles, l'automne de 1707, Louis Dandonneau, père de Marie-Anne, vivait encore. L'année du mariage, 1712, c'est Louis-Adrien Dandonneau, frère de Marie-Anne, qui était le chef de la famille Dandonneau.

Il est nécessaire de parler de cette famille.

Pierre Dandonneau dit le sieur Du Sablé qui était aux Trois-Rivières en 1651, s'établit à Champlain et fut un habitant notable de cette paroisse naissante. Son fils Louis, né en 1654 à peu près, épousa Marguerite Lenoir. Comment celui-ci devint co-seigneur de l'île Dupas est facile à raconter.

Pierre Dupas, officier du régiment de Carignan, était de ceux qui ne voyaient dans la jeune colonie qu'un territoire de chasse et de commerce de fourrures. En 1669, il avait une cabane à cet effet sur la plus grande île du lac Saint-Pierre et, en 1672, il se fit accorder l'île avec un domaine situé vis-à-vis, en terre ferme, le fief du Chicot. Dès 1673, Dupas était aux prises avec la justice à cause de son trafic illicite. Loin de faire fortune, il s'enfonça dans les dettes. En 1677, il épousa Charlotte Denys, d'une famille noble de Québec, et mourut quarante jours après.

La vente de ce que possédait Dupas eut lieu au profit de son créancier, Charles Aubert de la Chenaye, par l'entremise d'Adhémar de Saint-Martin, en 1679. Il est probable que La Chenaye se rendit acquéreur, puisque, le 11 novembre 1690, il vendait l'île Dupas, avec le fief du Chicot, pour la somme de 1,500 francs, à Jacques Brisset et Louis Dandonneau du Sablé, tous deux de Champlain.

Dé cette date ou un peu plus tard, commence la colonisation de l'île Dupas au moyen de cultivateurs fournis par les Trois-Rivières, le Cap-de-la-Madeleine, Champlain et Batiscan. Ces localités étaient déjà les pépinières d'où sortaient les "voyageurs", qui dès 1660, fréquentaient le lac Supérieur. Sur la carte de 1709 de l'île Dupas, vous

voyez Courchène, Dandonneau, Brisset, Dusablé, Bourjoly, Cotenoire, Duteau, Carignan, Bigny, dans la moitié d'en haut de l'île — tous des gens de la côte de Champlain. L'autre moitié de l'île, avec plus de largeur, est inoccupée.

Louis Dandonneau mourut en 1709. Le 22 juillet 1711, sa veuve passa ses droifs sur l'île Dupas et le fief du Chicot à leur fils, Louis-Adrien, né en 1691, à Champlain.

Le 13 novembre 1713, Louis-Adrien et Joseph Dandonneau concèdent à Pierre Gautier de la Verenderie six arpents de large sur toute la profondeur de l'île.

Les enfants de la Vérenderie sont nés à l'île Dupas. Comme cultivateur, il pouvait soutenir sa famille. De plus il avait le trafic de la Gabelle et sa solde d'enseigne. A cette époque la moitié des officiers militaires demeuraient chez eux, car jusqu'à 1740 la paix régna sur la frontière et le pays n'en allait que mieux. La famille Boucher était prospère, les Dandonneau également, puis M. de Vaudreuil était sympathique à La Vérenderie, de sorte que les années 1713-1727 durent s'écouler sans trop de misère.

Louis-Adrien Dandonneau, appelé le plus souvent Du Sablé, se maria, en 1718, avec Marie-Josephte Drouet de Richerville et paraît avoir toujours demeuré à l'île Dupas. En 1727 il était sous-enseigne ; en 1734 enseigne en pied ; de même en 1740, avec la note "bon officier" ; en 1746, lieutenant, il est au fort Saint-Frédéric sur le lac Champlain. Décédé en 1747. Avec la solde militaire et sa seigneurie qui prospérait, il devait vivre à l'aise. En 1739 on lui avait accordé un agrandissement du fief du Chicot. Son fils, aussi Louis-Adrien, né en 1726, marié en 1754 à Marguerite Sabrevois de Bleury, fut tué à la guerre l'année suivante. Il était enseigne.

Le 7 mai 1714, à Marly, on dresse un tableau d'avancement pour les militaires de la colonie. Il y a cette mention : "De Varennes, Canadien, lieutenant depuis 1701, deviendra bon officier." Ce ne peut être que Pierre de la Vérendrye puisque Louis était décédé en Europe, au service du roi, Jacques-René était marié et s'occupait de sa seigneurie de Varennes tout en faisant la traite des pelleteries.

L'avancement de la Vérenderie au grade de lieutenant n'eut lieu que vers 1740, je crois.

En 1715, il obtint un renouvellement de privilège de traite pour la Gabelle.

L'année suivante (28 octobre) on voit par l'acte de baptême d'un Sauvage aux Trois-Rivières, que le parrain fut "M. Beaumoï, enseigne." Le nom de Boumoï ou Beaumoï ne se retrouve plus dans la suite de mes notes.

En 1725, 1727, des congés sont accordés à Pierre pour traites des pelleteries à la Gabelle. C'était la continuation de ce que nous avons vu.

Les Sauvages, qui descendaient le Saint-Maurice avaient eu, de tout temps, des communications avec ceux de l'ouest. C'est probablement à la Gabelle que le Découvreur sentit s'éveiller en lui le dessein d'approfondir le mystère de ces régions éloignées ; et lorsque, en 1727, il arriva au fort Nipigon, il devait savoir à peu près quelle serait la nature des révélations qui résulteraient de son entreprise.

M. de Beauharnois, successeur du marquis de Vaudreuil, était favorable aux projets de découvertes, mais la cour qui approuvait ces vues ne faisait rien ou presque rien pour les soutenir. L'intrépide chercheur y perdit sa mise de fonds, son temps et une bonne part des biens de ses associés. Il s'en suivit des récriminations qui se mêlèrent aux attaques de la jalousie, car on n'entre pas dans la gloire sans soulever des passions et celles-ci sont d'autant plus vives que les entreprises ont plus de grandeur.

Une dernière note :

Le 22 avril 1727 le conseil de marine ou cabinet du roi, écrivant à M. de Beauharnois, mentionne les dames de Varennes, Desjordy, Portneuf, Villedonnée, Le Gardeur et La Chauvignerie qui demandent des pensions — mais on ne peut en accorder. On promet des gratifications lorsqu'il y en aura de vacantes.

Il faut croire que la gratification arriva enfin puisque à la mort de madame de Varennes, en 1733, cette faveur dont elle jouissait passa à madame veuve de Lignery, d'après une dépêche du 20 avril 1734.

BENJAMIN SULTE

JEAN DE SAINT-PÈRE

Est-il le premier notaire de Montréal ?

Lorsque parurent, dans le *Canada* du 13 décembre 1911, nos notes sur les actes de Jean de Saint-Père, où nous émettions l'idée que ce tabellion était le premier notaire de Montréal. M. J. Edmond Roy, l'érudit auteur de *l'Histoire du Notariat*, qui avait déjà donné le titre de premier notaire à Lambert Closse, nous écrivit aussitôt pour nous montrer que notre conclusion était hâtive, qu'il avait basé son assertion sur Faillon, "que cet historien était une autorité considérable, qu'en plus, le premier greffe de Montréal ayant été d'abord une propriété particulière, tous les papiers du dit greffe ne se trouvaient pas nécessairement au palais de justice."

Ces remarques étant fort plausibles, nous publiâmes dans le *Canada* du 18 décembre suivant, un articulet où il était dit que la question d'antériorité entre Saint-Père et Closse restait ouverte jusqu'à ce que les fouilles dans les archives montréalaises fussent plus avancées.

A cette époque, M. J. C. O. Bertrand des archives fédérales commençait l'examen des papiers du Séminaire, et nous faisons de même au palais de justice en tenant M. Roy au courant.

Quelques semaines avant la mort de ce distingué écrivain, nous avons exhumé un document qui réglait définitivement la question.

Jusqu'en 1011, on n'avait pour se renseigner sur le premier greffe de Montréal qu'un inventaire informe dressé, en 1658, par Basset, que le haard faisait notaire à dix-huit ans, parce que, sans doute, il était libre et écrivait bien, mais qui manquait, cela va sans dire, de connaissances sur la tenue d'un greffe.

Dans l'inventaire de 1658, il énumère les pièces qui lui sont confiées, sans aucun ordre, modifiant les intitulés, omettant les dates, si bien que quelques anciennes pièces connues se trouvant au milieu ou à la fin de l'inventaire on pouvait croire que celles qui précédaient étaient encore plus anciennes.

Par ailleurs, il était impossible de vérifier vu que la plus grande partie des anciens actes étaient égarés dans diverses études et considérés perdus.

Heureusement, la classification de tous les vieux documents permit de reconstituer l'ancien greffe, de rétablir les intitulés et d'ajouter les dates qui manquaient dans l'inventaire, puis, presque en même temps, nous exhumâmes le Registre des minutes du tabellionnage, régulièrement dressé en 1674 et cette pièce a mis fin à tout doute.

En effet, dans ce registre bien "calligraphié" et bien conservé on trouve la série complète des actes faits par les notaires seigneuriaux ainsi que les pièces diverses et les actes sous seing privé qui furent déposés au greffe de Montréal depuis l'origine.

Ce registre, commencé par Basset, a été, tour à tour, continué par Maugue, Cabazié, Bourguine et Adhémar.

Document indiscutable, il prouve que le tabellionnage de Montréal n'existe que depuis le mois de janvier 1648.

Cependant, la première pièce qu'on y a inscrit, est celle-ci : "1644
" 12 février, un certificat de messire Charles Bedouin pre. et Vicaire
" de Meilleran (1) pour Antoine Rouard."

Ce certificat, de même que cette lettre : " 1651, 4 septembre
" Une missive de Mathurin Giraud à Antoine Rouault", faisaient partie des "effets" laissés par Antoine Roos, un pauvre vacher de Villemarie qui fut tué le 26 mai 1652.

Comme le défunt Roos, d'origine flamande, n'avait pas d'héritier on vend ses biens à l'enchère, le 6 juillet 1652 et ses papiers, qui n'intéressaient personnes, furent laissés au greffe.

Basset, en classifiant le greffe a placé ces papiers à la date qu'ils portaient.

Voilà pourquoi la première pièce inscrite date de 1644.

Immédiatement à la suite, et portant le numéro I, vient le véritable premier acte du greffe. C'est le contrat de concessions par M. de Maisonneuve à Pierre Gadois, avec acceptation par ce dernier, devant Jean Saint-Père, le 4 janvier 1648. (2)

Le second acte est une autre concession par M. de Maisonneuve sans intervention de notaire.

Le troisième acte, date du 2 mai. C'est une quittance faite par M. de Saint-Père, dans laquelle M. Closse figure en qualité de témoin, etc., etc.

* * *

Relisons, à présent, ce que M. J. Edmond Roy a écrit dans son *Histoire du notariat*, premier volume : " Le plus ancien acte passé à Montréal paraît avoir été une quittance par M. Clausse notaire royal, en 1648. Ainsi parle Hubert Larue (dit M. Roy) dans ses *Mémoires historiques et littéraires*."

Et, en note, M. Roy, qui n'avait évidemment pas vu l'acte ajoute : " Larue, en écrivant Clausse, employe l'orthographe donnée par le journal des Jésuite, p. 307."

Puis, M. Roy continue :

" Lambert Closse fut le premier qui exerça à Montréal l'office de greffier, (Faillon, III, p. 361), mais il n'était pas notaire royal. Il

[1] Basset a dû se tromper. Ce doit être Meilleraie, Melleriaie ou Melleran. Des localités, en France portent ces noms.

[2] Voir notre étude sur les Concessions de terre à Montréal par M. de Maisonneuve. Mem. Oct. Roy. 1914.

“ est bien vrai que l'abbé Faillon au tome II, de son histoire, (p. 196),
“ donne Jean de Saint-Père comme le premier notaire de Villemarie,
“ mais au tome III, 361, il déclare qu'il fut le successeur de Lambert
“ Closse...

“ C'est en 1651, que Raphael Lambert Closse avait cédé à de Saint-
“ Père la plume de greffier de Villemarie pour suivre exclusivement la
“ carrière des armes où il s'est illustré.”

Faute, par M. Roy d'avoir vu les documents lui-même, il commet
plusieurs inexactitudes dans les lignes ci-dessus :

1. Le plus ancien acte notarié n'est pas du 2 mai 1648, il est du 4
janvier 1648 ;

2. Dans l'acte du 2 mai, Closse n'est pas notaire, il n'est que té-
moin ;

3. Contre son habitude, M. Closse signe bien et lisiblement
“ Clausse” dans cet acte ;

4. M. Closse n'a fait aucun acte avant 1651. Il a pratiqué six
mois, en cette année, puis il passe la plume, non pas à Saint-Père, mais
à Gastineau Duplessis, et non pas pour “suivre exclusivement la car-
rière des armes”, car il redevient tabellion de 1653 à 1655 et même plus
tard.

C'est alors, seulement, en 1655, que M. de Saint-Père lui succède
et reprend les fonctions qu'il lui avait abandonnées en 1651 !!!

Examinons, maintenant ce que dit l'abbé Faillon :

1. Au volume II, p. 196, de son Histoire de la Colonie, il écrit :
“ Jean de Saint-Père, premier notaire de Villemarie... remarquable par
“ la vivacité de son esprit”... etc. ;

2. Au volume III, p. 361, même ouvrage : “ A l'office de greffier
“ fut joint... celui de notaire. Lambert Closse, qui l'avait exercé le
“ premier se qualifiait pour cela dans ses actes, commis au greffe et ta-
“ bellionnage ainsi que Jean de Saint-Père qui lui succéda.”

Comment expliquer cette contradiction flagrante d'un auteur cons-
cienieux et minutieux ?

Si l'auteur avait voulu corriger une assertion faite dans un volume
précédent et dont il avait reconnu la fausseté, il l'aurait indiqué, com-
me il fait à diverses reprises, dans ses ouvrages, notamment à propos
de Dollard (II, p. 389).

C'est donc une faute de mémoire, une distraction, un *lapsus calami*
rien de plus.

Jean de Saint-Père a bien succédé à Closse comme notaire, mais en
1655, et, auparavant, c'était Closse, qui avait, en 1651, succédé à Jean
de Saint-Père, lequel était en fonction depuis 1648 !

Voilà l'explication, appuyée sur l'inventaire du greffe en 1658,
sur le registre du tabellionnage de 1674, enfin sur le fait que les fouilles

dans tous les dépôts d'archives n'ont démontré l'existence d'aucun acte notarié antérieur à 1648.

Le toujours intéressant abbé Faillon fut un historien modèle sous plus d'un rapport ; il a su accumuler des masses de notes et il s'en est admirablement servi ; seulement, étant homme, il a, comme nous tous commis des erreurs involontaires par-ci par-là.

Lorsqu'il reçut la nouvelle de la trouvaille du registre du tabellionage, M. J. Edmond Roy était malade. Prévoyait-il sa fin prochaine ? On le dirait presque à lire ce passage résigné et mélancolique qu'il nous écrivit alors : " Je ne me flatte pas d'avoir tout dit dans mon *Histoire du notariat*. Que de choses j'ai recueillies depuis ! " J'ouvrais une voie nouvelle ; aux jeunes maintenant, de poursuivre " la route ! "

E. Z. MASSICOTTE.

QUESTIONS

Le baron de Joannès qu'on voit figurer dans l'armée de Montcalm aux derniers jours du régime français au Canada était-il d'origine française ou canadienne ? Que devint-il après la Conquête ? Sa famille s'est-elle perpétuée au Canada ?

T.-RI.

Où est situé Eccles Hill ? Quel est le fait d'armes qui s'est livré en cet endroit le 25 mai 1870 ?

SOLD.

A-t-il été publié un livre ou une étude quelconque sur l'histoire du service postale au Canada ?

POSTE.

—Est-on fixé sur l'origine du nom de Cloridorme appliqué à une paroisse de la baie des Chaleurs ? Il me semble que les versions qu'on a données jusqu'ici sur l'origine de ce nom sont tout aussi fantaisistes les unes que les autres.

E. B. H.

En marge de l'histoire de la Rivière-du-Sud

Les seigneurs canadiens avaient l'habitude de créer, en faveur de leurs enfants, des arrière-fiefs ; ceux qui les obtenaient prenaient d'ordinaire les noms de ces fiefs qui étaient toujours chargés de la foi et hommage envers le seigneur principal.

Dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, Louis Couillard créa plusieurs arrière-fiefs en faveur de ses fils. Il y eut entre autres le fief des Prés et le fief Lespinay.

Le titre du premier se trouve dans l'ouvrage intitulé *l'Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud*. Nous offrons en primeur aux lecteurs du *Bulletin* le titre de l'arrière-fief Lespinay et nous le faisons suivre de l'acte d'inventaire des biens de Louis Couillard et de son épouse Geneviève Després, à la mort du seigneur en 1678.

Titre de l'arrière-fief Lespinay, en la seigneurie de la Rivière du Sud.

Du 4 août 1671.

A Tous Louis Couillard Escuyer Sieur de Lespinay Seigneur de la Rivière du Sud demeurant ordinairement en la ville de Québec, Salut sçavoir faisons que nous avons donné et accordé et par ces notes donnons accordons à Louis Couillard escuyer Mon filz le nombre de quatre arpens de terre de frond en la d. Seigneurie de la Rivière du Sud a prendre sur le bord du fleuve St-Laurens avec profondeur de quarante arpens le Tout complanté de haut bois et prairies borné d'un costé par Jean-Baptiste Couillard escuyer, Jean Busquet dit ganion, d'autre costé aux terres non concédées, d'un boust le fleuve St Laurens et dont tout s'alignera qui sera la profondeur en la dite concession. . . Pour jouir par le Sr Couillard ses hoirs ou ayans cause et à toujours à l'advenir paisiblement et comme il verra bon estre, le fief mouvant et relevant de la Seignrie de la rivière du Sud et à la charge de la foy et hommage que le dit Sr Louis Couillard ses hoirs et ayans seront tenus de porter au seigneur de

la Rivière du Sud, au manoir seignlle, d'icelle et de payer à chaque mutation de possesseur pour tous droits de propriété....la somme d'un denier....

(Signé) LOUIS COUILLARD

Romain Becquet, notaire royal.

INVENTAIRE DES BIENS DE LA COMMUNAUTÉ
entre

Louis Couillard de Lespinay, écuyer, Seigneur de la Rivière du Sud, et Damoiselle Geneviève Després.

Du 24 septembre 1678.

L'an mil six cent soixante et dix huit ce vingt quatrième Jour de Septembre avant midy A la requeste de Charles Couillard escuyer Sr de Beaumont au nom et comme Tuteur de Jean-Baptiste Couillard âgé de vingt ans ou environ, Louis Couillard aagé de vingt ans ou environ, Genevieve Couillard aagée de dix-huict ans ou environ Et Jacques Couillard aagé de Treize ans ou environ, Enfans mineurs de deffunt Louis Couillard escuyer Sr de Lespinay et Damelle Genevieve Després, sa veufve, Et en la présence de la ditte veufve et de Paul Dupuy Escuyer Seigneur en partie de l'isle aux Oyes Tant en son nom comme ayant espouzé Damelle Jeanne Couillard fille du Sieur deffunt et de la d. veufve que comme subrogé tuteur des dits mineurs Le dit sieur Tuteur et subrogé tuteur esleus par acte donné en la prévosté de Québec le douzie juillet gbye Soixante dix-sept, à la conservation des droits et biens des dites veuve, mineurs, et tous autres qu'ils appartiendra. Par Romain Becquet notaire royale en la nouvelle France Résidant à Québec sousigné en la présence des Tesmoins es suznommés. A esté fait bon et loyal Inventaire & description de tous et chacun les biens meubles Ustensiles, d'houstis, linges, hardes, lietteries, Tiltres, oaoiers, et une seigneurie demeurée après le décès du dit deffunct sieur de Lespinay Trouvez et estant en la maison ou est demeurante la ditte Veufve qui est le manoir seigneurial de la seigneurie de la Rivière du Sud, montréz et enseignéz et mis en Evidence par la D. veufve après ser-

ment par elle fait ès main du d. Nre en présence des susdits Témoins de tous les dits biens montrer et renseigner pour Estre Inventorizé au présentt Inventaire sans aucun ny cacher ny détourner sous les peines de l'ordonnance a ce Introduite qui luy a esté exprimée et donnez à entendre par le d. notaire, les ds Biens meubles priséez estiméez par Alphonse Morin Sr de Valcourt et Jean Prou habitant de la d. Seigneurie du Sud et nommez et commis à cette effet par Monsieur Le Lieutenant Général Civil et Criminel de la d. prévosté de Québec par son ordonnance du vingt uniesme de ce présent mois qui les ont prisés et estiméz en leurs consciences après serment par eux faict ez mains du d. notaire en la présence des susd. témoins. Eu Egard au Cours du Temps présent, aux sommes et deniers. Selon et ainsi qu'il en suit sans crié conformément a l'ordonnance de mil cens soixante et sept et aux protestations que la ditte veufve faict qu'elle a renoncé à la Communauté qui estait entr'elle et le dict deffunct son Mary, Se tenant à ses Douaire, dot, préciput, et autres Conventions matrimoniales que le dict deffunct son Mary lui a accordées par contrat de mariage.

Premièrement dans la Cuisine de la ditte maison a esté trouué une Crémaillière, un gril, une pelle à feu, et une brosche, le tout en fer, viel, estimé ensemble à la somme de neuf livres.

Item une vieille poêle à frire, et un vieil poislon le tout estimé ensemble à la somme de cinquante-six livres.

Item quatre vieilles chaudières Telles qu'elles Estimées ensemble avec une ditte chaudière à boire à la somme de huit livres.

Item un vieil plat en cuivre, pesé, estimé à la somme de dix sols.

Item deux vieilles marmites avec leur couvercle estimées à vingt sols.

Item un petit chadelier en cuivre, et une petite lanterne le tout vieil estimé ensemble à la somme de cinquante-cinq sols.

Item vingt-deux livres de vieil Estain gros estimé à la somme de quinze sols la livre.

Item un vieil flasoue à flasquer du linge estimé à quarante sols.

Item une petite Tasse d'argent estimée à la somme de douze livres.

Item une vieille Table de bois de pin estimée à la somme de soixante sols.

Item un petit vieil banc, avec deux chaises de pailles le tout estimé à la somme de quatre livres.

Item un fusil et deux petites carabines le Tout Vieil Estimée ensemble à la somme dix-huict livres.

Item cinq vieil haches estimées ensemble à la somme de onze livres.

Item un petit vieil Trois pieds estimé à la somme de vingt sols.

Item une scie de Traverse avec un petit Tarière le tout vieil estimé ensemble à la somme de Six livres.

Dans une petite chambre estant a costé de la ditte Cuisine a esté Trouvé

Une vieille paillasse, un lit de plumes avec son Traversain, et une oreiller garnie de coustil presque neuf, le tout estimé ensemble à la somme de cinquante livres.

Item un autre lit de plumes avec son traversain le tout garny de vieil coustil, estimé ensemble à la somme de quarante livres.

Item deux vieilles couvertes avec une petite vieille oreiller de plumes le tout estimé ensemble à la somme de quatre livres.

Item une petite Scie à main estimée à vingt sols.

Item un grand vieil coffre sans clé ny serrure estimé à quatre livres.

Item un autre vieil coffre sans serrure estimé à cinquante sols.

Item un autre vieil coffre bout remou fermant à clé estimé à soixante sols.

Dans les dictz coffres a esté trouvé

Deux linceuls de toiles de chanvre blanc estimé ensemble à la somme de huict livres.

Item deux autres petits vieils Linceuls de Grosse Toille

estimé ensemble à la somme de soixante sols.

Item cinq vieilles nappes de Toile grosse estiméz ensemble à Sent Sols.

Item sept serviettes Telles qu'elles avec quatre vieils Torchons de Toile le Tout estimé ensemble à soixante sols.

Dans le grenier de la dite maison a esté trouvé.

Deux vieilles filets à pescher du saumon estimés ensemble à la somme de six livres.

Item un van à vanner du grain estimés à la somme de cinquante sols.

Item un lot de vieil ferraille estimé à la somme de dix livres.

Item de quatorze minots de petits pois blancs estimés à la somme de cinquante sols le minot qui est pour le tout celle de Trente-cinq livres.

Item un cordage neuf pesant environ Trente à Trente cinq livres estimé à la somme de seize livres.

Item un vieil demy minot estimé à la somme de vingt sols.

Item une petite besche vieille estimée à la somme de six livres.

Item cinq vieilles posches à mettre du grain estimés ensemble à la somme de quarante sols.

Dans une petite estable a esté trouvée.

Dix barriques vides estimées ensemble à la somme de quatorze livres.

Dans la grange un tas de foin de la graine laissée pour la nourriture des bestiaux.

En suit les grains qui sont sur les terres de dict manoir seigneurial. Deux pièces de bled français contenant quatre arpents ou Environ lesquels les dicts estimateurs ont Jugé et estimés y avoir Soixante minots de bled à Soixante sols le minot, mettant en considération les travaux de la récolte et bottage des dicts soixante minots faisant la somme de cent quatre-vingt livres.

Item une petite pièce de pois estimée à trois minots à raison de trente sols le minot, pour les mesmes considérations qn'en l'article du bled ci-dessus, la somme de quatre

livre dix sols.

Item une petite pièce de blé d'Inde estimée à dix minots à raison de soixante sols le minot estimée à la somme de Trente livres.

Dans la Cour du dit manoir seigneurial a esté trouvé Sept cochons tels qu'ils sont estimés ensemble à la somme de cinquante livres.

Item deux bœufs allant sur trois ans dont l'un est incommodé des deux Jambes naturellement estimés ensemble à la somme de quatre-vingt-dix livres.

Item deux Toreau allant sur deux ans estimés ensemble à la somme de dix livres.

Lesquels bestiaux La Demoiselle Desprès veufve a déclaré avoir acheté depuis le décès du dict feu Sr de Lespinay son Mary, & Iceux payées des deniers qui devront esté prestées par feu Monsieur Bazire, et une barrique d'eau de vie et une barrique de vin. Ce qu'elle reconnoist estre encore due au dict Sieur Bazire outre ce qui sera cy après déclaré Et Plus Avant n'a esté proceddé au présent Inventaire pour ny avoir aucun autre biens à Inventoriser, lesquels biens et le tout ce qui est Contenu a présent Inventaire a esté laissé à la garde Saisine et possession de la dicte veufve de l'avis et consentement des dicts Sieurs de Beaumont et Dupuy ès les dicts nom. Laquelle demoiselle veufve S'en est Volontairement chargée et promis le tout représenter quand et à qui par Justice sera ordonné, sur les paines en cas appartenant. Et remis à Inventorier les Tiltres, papiers et enseignement dépendant de la ditte succession.

Faict et réglé au dict lieu & manoir Seigneurial de la Rivière du Sud après midy sur les sept heures du soir ayant toute la journée travaillé sans discontinuer les Jour et an susdits. En présence de Jean Maingard demeurant à la ditte Rivière du Sud. Et de Piedre Catelle demeurant au dict lieu, appellés pour les noms qui ont signé à la minute des présentes avec la ditte Demoiselle Desprès, Sieur de Beaumont, Dupuy, Valcourt & notaire & le dit Jean Prou a déclaré ne savoir escrire ny signer de ce Enquis suivant l'ordonnance,

(Signé) Geneviefve Desprez, Charles Coulliart De Beaumont

Dnpuy, Alfonse morin, maingart Becquet, not. royal.

Et avénant le dix huicte jour d'octobre gbye soixante dix huict par devant le notaire Royal Soussigné et Tesmoins cy bas nommés Est comparu en personne la ditte Demoiselle veufve de feu Sr de Lespinay Susnommée Laquelle a dit et déclaré avoir faict recherche des papiers tiltres de la succession du deffunct Sr de Lespinay, lesquels na pu recouvrer ne sachant pas ou le dict deffunct les a ou mettre, ne luy ayant jamois donné aucune connaissance, mais seulement le contract dr mariage d'Entre eux qu'Elle a Toujours eu en ses mains offrant de remettre Touttefois et quante, dont du tout elle a requis acte au dict notaire et Tesmoins qui luy ont octroyé Iceluy.

Faict et passé à Quebec estude du d' notaire les jour et an susdits en présence de Guillaume Roger, premier huissier au Consl Souverain de ce país et Jean Maunay Clerc demeurant au dict Québec appellé pour Tesmoins qui ont signé avec la dte Demoiselle de Lespinay & notaire suivant l'ordonnance

(Signé) geneviefve despréz, J. Maunay Roger. Becquet.

A. COUILLARD DESPRES, PTRE

LETTRE DE Mgr BRIAND

Tout est ici en paix ; les Anglais me donnent des marques d'estime et m'honorent, le gouvernement parait m'aimer et avoir en moi une vraie confiance. Ce qui me sert beaucoup vis-à-vis des mauvais. J'ai fini la visite de mon diocèse J'ai érigé 8 paroisses nouvelles, permis à 3 ou 4 qui commencent, de bâtir des petites chapelles. La colonie depuis la fin de la guerre se multiplie considérablement. J'ai fait la visite aussi de mes sept communautés religieuses. Ma santé a été un peu dérangée. Je suis mieux à présent depuis environ 15 jours. Cette année je ne sortirai pas, j'aurai d'autres occupations non moins essentielles ; plaise au Seigneur, de m'aider à bien faire ce qu'il exige de moi. Je vous prie, mesdames, de m'obtenir cette grâce.

Québec, 19 octobre 1768. J.OL. ÉV. DE QUÉBEC.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

E.-Z. Massicotte, *Les premières concessions de terre à Montréal, sous M. de Maisonneuve, 1648-1665*. Ottawa, Imprimé pour la Société Royale du Canada--1915.

M. Massicotte a pu rassembler les actes de concessions dressés par M. de Maisonneuve qui se trouvent dans les archives du palais de Justice de Montréal. Il a également eu communication des documents relatifs aux premières années de Montréal conservés au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Ces deux sources précieuses ont permis à M. Massicotte de suivre dans le détail le développement de la colonisation sur cette île favorisée qui est devenue la métropole commerciale du Canada.

Depuis une dizaine d'années quelques chercheurs tenaces et habiles se sont donné pour tâche de nous faire connaître l'histoire des premières années de Montréal.

M. Massicotte a été le plus heureux de ces chercheurs. Que de faits ignorés et pourtant bien importants de l'histoire de Montréal il a mis au jour depuis quelques années !

L'abbé Benj. Demers, *Quelques notes historiques sur les missionnaires, curés, desservants et vicaires de la paroisse de Saint-François de Sales de Neuville*. Québec, Imprimerie de L'Action Sociale Limitée—1915.

L'auteur n'a pas la prétention de nous donner l'histoire complète de la Pointe-aux-Trembles dans ces vingt-quatre pages pourtant bien remplies. Le titre de la brochure nous dit d'ailleurs ce qu'elle contient.

Ces quelques notes nous font espérer qu'on publiera avant longtemps une histoire complète de la belle paroisse de la Pointe-aux-Trembles. Que de choses intéressantes se sont déroulées dans ce coin du pays !

M. l'abbé Demers nous fait connaître les missionnaires de Dombourg ou la Pointe-aux-Trembles (MM. G. Morin, J. Basset et J. Pinguet), et donne une substantielle biographie des onze curés de la paroisse : MM. Jean Basset, 1685-1716 ; Pierre Hazeur De Lorme, 1719-1725 ; Robert Dumont, 1725-1746 ; Ls.-Eustache Chartier de Lotbinière, 1746-1777 ; Mgr Bailly de Messein, 1777-1794 ; Claude-Jos. Cressé Poulin de Courval, 1794-1846 ; Ls.-Ed. Parent, 1846-1877 ; Ulric Rouseau, 1877-1890 ; Anselme Boucher, 1890-1899 ; Jos-Benoît Souiard, 1899-1909 ; Elzéar-E. Dionne, curé actuel.

En somme, brochure instructive et édifiante qui mérite d'être répandue non seulement à la Pointe-aux-Trembles mais partout où on aime l'histoire.

L'abbé J.-A. Froment, *Histoire de Saint-Martin (Comté Laval, Ile Jesus) et compte rendu des noces d'or de son curé, M. l'abbé Maxime Leblanc*. Imp. 1.-C.-A. Perrault, 8, Place Lavaltrie, Joliette—1915.

L'île Jésus, appelée originairement l'île Montmagny, fut colonisée de bonne heure. Dès 1637, le Père LeJeune, Jésuite, y dit la messe. L'île Montmagny ou Jésus fut d'abord concédée à M. Berthelot, secrétaire des commandements de la Dauphine, qui, le 24 avril 1675, l'échangea avec Mgr de Laval pour l'île d'Orléans. En 1681, l'évêque de Québec visita l'île Jésus et y trouva quatre familles résidentes.

C'est en 1774, que la paroisse de Saint-Martin fut érigée canoniquement. M. l'abbé Froment donne la biographie de tous les curés de Saint-Martin depuis cette date : M. Louis Payette, 1774-1782 ; M. Antoine Lemaire, 1782-1802 ; M. Michal Brunet, 1801-1830 ; M. Romuald Mercier, 1835-1839 ; M. Arthur Caron, 1839-1847 ; M. Jean-Baptiste Bourassa, 1847-1851 ; M. Pierre-Célestin Dubé, 1851-1880 ; M. Urgel Archambeault, 1880-1881 ; M. Maxime Leblanc, curé actuel.

On trouvera en outre dans le travail de M. l'abbé Froment une foule de renseignements intéressants sur l'histoire intime de Saint-Martin.

L'abbé Silvio Corbeil, *La normalienne en philosophie et aux sources de la pédagogie*. Chez les Sourds-Muets, Montréal - 1914.

M. l'abbé Corbeil, qui est principal de l'école normale de Hull, ne se contente pas de conduire ses *normaliennes* en belles-lettres, mais il entend les faire remonter jusqu'aux sources vives de la pédagogie.

C'est pourquoi il a cru bon, non seulement de leur donner un cours de psychologie, mais encore de les initier à la philosophie générale.

M. l'abbé Corbeil a divisé toute sa matière en cinq chapitres dont voici les titres : La logique, Notions d'ontologie. Notions de cosmologie, Notions de théologie naturelle, Notions de psychologie. Ce dernier chapitre se sous-divise en huit questions où l'auteur fait entrer la discussion des principaux problèmes de philosophie morale dont la solution importe le plus aux futurs instituteurs et institutrices.

John McLeish, *La production de charbon et de coke au Canada pendant l'année civile, 1912*. Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

D.-S. Dowling, *Traits généraux sur la géographie physique du Canada*, Ottawa—1915.

John McLeish, *La production du ciment, de la chaux, des produits d'origine, de la pierre, et d'autres matériaux de construction au Canada pendant l'année civile 1912*. Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

Le 50^e anniversaire du "Devoir". *Compte rendu de la grande manifestation du 14 janvier 1915*. *Allocutions et discours de MM. J.-N. Cabana, G.-N. Ducharme, Armand Lavergne, le docteur J.-B. Prince et Henri Bourassa*. Imprimé au "Devoir", 43, rue Saint-Vincent, Montréal—1915.

Henri Bourassa, *The Foreign Policy of Great Britain*. Imprimerie du "Devoir", Montréal—1915.

Ernest Myrand, *Rapport du bibliothécaire de la législature de Québec*,

novembre 1913 à décembre 1914. Québec, Imprimé par E.-E. Cinq-Mars, imprimeur du Roi—1915.

Mgr J.-M. Emard, *Le prêtre-soldat*. Valleyfield—1915.

Exposé théologique de l'immunité du prêtre en matière militaire. Après avoir réprouvé la loi sacrilège, Mgr Emard conclut : "Toutefois, en dépit des intentions méchantes de ceux qui l'avaient votée, et grâce à l'admirable attitude des prêtres eux-mêmes, la loi aura tourné à bien dans une mesure assez large pour justifier une fois de plus la doctrine qui enseigne que Dieu gouverne tout en ce monde par sa Providence."

R.-G. McConnell, *Rapport sur les terrains aurifères du Klondyke* Ottawa, Imprimerie du Gouvernement—1914.

Mgr J.-M. Emard, *Au Jeudi-Saint* Méditation sacerdotale, Valleyfield—1915.

Règlements de l'Association professionnelle des employés de manufactures de Montréal. Montréal—1915.

La Tenue des livres. Etude facile de la comptabilité classique, Montréal—1915.

Claude Dupont, *Un petit-fils de Pierre Gagnon*, drame social en deux actes. Imprimerie La Cie Le Bien Public, Trois-Rivières—1915.

L'abbé Étienne Blanchard, *Dictionnaire du bon langage*. Paris, librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette—1914.

Dictionnaire de 320 pages, suivi d'exercices, ayant pour but de corriger les expressions vicieuses, de rendre le langage plus précis, d'enrichir le vocabulaire, de faire connaître et de répandre beaucoup d'élégants idiotismes, de combattre l'anglicisme par le gallicisme, etc.

C'est le complément de *En garde* et *En Français* du même auteur. Tout est par ordre alphabétique. On y trouve des modèles d'annonces bilingues et une grande quantité de termes commerciaux que l'auteur a recueillis en Europe. En classe, les élèves en retireront un bon profit. Le commentaire en est facile et agréable. Aux journalistes et aux traducteurs, il sera d'un grand service. A l'occasion il peut servir de dictionnaire de synonymes. Les termes français de la balle au camp, du gouret (*hockey*), de l'automobilisme, du canotage, de l'exercice militaire etc., y sont insérés.

David-W. Parker, *A guide to the documents in the manuscript room at the Public Archives of Canada*, Vol. I, Ottawa, Government printing bureau—1914.

Premier volume d'un ouvrage qui sera très utile aux chercheurs. Une table des matières très bien faite permet de trouver d'un simple coup d'œil le renseignement qu'on cherche.

REPONSES

LES CANADIENS-FRANCAIS ET LA GUERRE DE CRIMÉE
(XXI, I, p. 20.)—Dans le *Courrier des Etats-Unis*, journal français publié à New-York, fin septembre 1914, nous lisons :

“On raconte que pendant la guerre de Crimée, les soldats du général Péliissier, qui traversaient le camp de nos alliés, les Anglais, étaient tout surpris d’entendre des fantassins en tunique rouge s’entretenir en français.

“Il y a donc des anglais qui parlent notre langue, se disaient-ils avec étonnement, et cet étonnement n’était guère moins grand lorsqu’on leur expliquait que ces soldats de la reine d’Angleterre étaient en réalité des Français, les descendants des colons normands, bretons, poitevins, saintongeais, et établis au Canada depuis deux siècles. Un certain nombre de Canadiens-Français, recrutés à Québec et à Montréal, figuraient en effet parmi les soldats de lord Raglan”.

A-t-on conservé les noms de ces Canadiens-Français recrutés à Québec et à Montréal qui combattirent parmi les soldats de lord Raglan dans la guerre de Crimée ?

La guerre de Crimée souleva un grand enthousiasme dans tout le Canada. Canadiens-Français et Canadiens-Anglais étaient fiers de voir leur mère-patrie respective marcher ensemble dans cette guerre, elles qui avaient été ennemies si longtemps

Le 11 mai 1854, Mgr. Turgeon, archevêque de Québec, publiait un mandement ordonnant des prières publiques pour appeler les bénédictions du ciel sur les armées de l’Angleterre et de la France.

“Comme sujets de l’empire britannique, disait le vénérable archevêque de Québec, la loyauté nous fait un devoir de former des vœux pour que ses armées sortent victorieuses des combats qu’elles auront à soutenir. Unis aux Français par la communauté d’origine, de langage et de religion, comment ne souhaiterions-nous pas que la patrie de nos ancêtres triomphe de ses ennemis du dehors, comme elle a triomphé des ennemis de l’ordre au-dedans ? Comment n’appellerions-nous pas la victoire sur le drapeau qui, tant de fois conduisit nos pères au champ de l’honneur” ?

Dix mois plus tard, en mars 1755, quand les alliés reprirent avec tant de vigueur le siège de Sébastopol, Mgr Baillargeon, qui adminis-

trait le siège de Québec pendant la maladie de Mgr Turgeon, prescrivit des prières spéciales dans toutes les églises du diocèse de Québec pour les succès des armées unies de l'Angleterre et de la France.

Malgré tous les vœux que formaient les Canadiens-Français pour les alliés, nous croyons que bien peu de citoyens de Québec et de Montréal combattirent dans les rangs de l'armée anglaise en Crimée. L'Angleterre, pendant cette guerre, ne fit pas, d'ailleurs, appel aux volontaires canadiens. Son armée régulière lui suffisait.

Pour notre part, nous ne connaissons qu'une couple de Canadiens-Français de Québec qui firent la guerre de Crimée. P. G. R.

LE COMBAT DE LA "SURVEILLANTE" ET DE LA "QUEBEC". (XXI, I p. 20.)—Dans un journal de Québec, à la date du 15 septembre 1914, nous lisons :

"La dernière liste des pertes françaises mentionne entre autres noms ceux du général Charles Roques, longtemps inspecteur général de l'aéronautique militaire et qui venait d'être promu au grade de général de division, et du capitaine Raoul du Conedic de Kergoualer. Ce dernier était le petit-fils du général de Montholon et l'arrière petit-fils du "Brave du Conedic", le vaillant et célèbre marin breton qui commandait en 1799 la "Surveillance" à Québec."

Un journal de Montréal, le même jour, allait encore plus loin : "Le capitaine Raoul du Conedic de Kergoualer, disait-il, était le petit-fils du général de Montholon, et un arrière petit-fils du brave Duconedic, marin breton qui commandait la frégate, "La Surveillance", en 1790, lors du combat naval livré devant Québec."

C'est la première fois que nous entendons parler d'un combat naval devant Québec en 1799. Où est la vérité dans tout ce fatras ?

Il y a ici confusion ridicule. Il est bien certain qu'en 1799 il n'y a pas eu de bataille navale devant Québec. Il est aussi à peu près certain que la *Surveillante* n'est jamais venu dans le port de Québec. La *Capricieuse* qui vint à Québec en 1854 était le premier vaisseau de guerre français qui remontait le Saint-Laurent depuis 1759.

La vérité vraie, la voici :

Le 6 octobre 1779, la frégate française *La Surveillante*, commandée par le capitaine Du Conedic, se rencontrait dans les environs de la Manche avec la frégate anglaise *Québec*, commandée par le capitaine Farmer.

Les deux vaisseaux étaient de même force en canons et en équipages. On se battit pendant cinq heures avec un acharnement épouvantable. Farmer fut tué, et Du Conedic reçut plusieurs blessures dont il mourut trois mois plus tard. La *Surveillante* rentra au port presque toute désarmée. La *Québec* fut détruite.

Léon Guérin a raconté avec force détails au volume V de l'*Histoire Maritime de France* (p.p. 60 et seq.) le duel entre la *Surveillante* et la *Québec*. P. G. R.

Lettre de Mgr Briand, évêque de Québec, aux soeurs de Mgr de Pontbriant

Mesdames.

Depuis la mort du très respectable et à jamais regrettable évêque Monseigneur de Pont-Briand, votre illustre frère. je n'ai reçu aucune nouvelle de sa famille, quoique j'aie écrit à M. le Cte de Nevet, à M. l'abbé de St-Mérian et à vous, Mesdames.

La lettre dont vous m'avez honoré cette année m'a surpris, comblé de joie et renouvelé mon ancienne et toujours récente douleur. Je n'entrerai pas dans une plus longue explication qui ne pourrait être qu'affligeante pour vous, mesdames, et pour moi. Quelle chute horrible ! après M. de Pont-Briand, me voici à Londres à poursuivre sa dignité. J'ai fui, j'ai résisté tant qu'il a été possible sans exposer la religion. Comme je lui avais promis l'obéissance dès le premier jour qu'il m'agréa pour travailler sous ses ordres, j'aime à me représenter qu'il continue du ciel, à me charger d'emplois répugnants, comme il faisait pendant sa vie, et cela par la trop grande bonté que ce digne prélat a toujours eus pour moi.

Les affaires de la religion y ont été remises après la tenue du parlement, je ne sais encore quand je passerai en France et même si on me permettra que j'y passe.

On m'obligera peut-être d'aller dans les états de la reine de Hongrie, car on est ici extrêmement opposé à ce que les Canadiens aient communication avec les Français. C'est un sacrifice à ajouter à bien d'autres. Je vous supplie de m'accorder le suffrage de vos saintes et ferventes prières. Je crois les mériter par les bontés dont m'a honoré jusqu'à la fin et sans interruption Mgr votre frère.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mesdames, votre très-humble et obéissant serviteur,

BRIANT.

Londres 12 février 1765.

CONSTIPATION

Depuis au-delà de cinquante ans, les pilules purgatives de toutes sortes inondent et encombrant le marché.

Y en a-t-il qui se soient jamais guéris définitivement de la constipation avec la farce pilulaire qui dure pourtant quand même ?

En connaissez-vous, même, qui n'aient pas, par cette fausse manœuvre, aggravé leur mal ?

Pourquoi ne pas ouvrir les yeux devant les faits ?

La pilule guérit le constipé tout comme la chaise à roulettes fait marcher le paralytique : fini le chariot, finie la promenade du pauvre éclopé !

La constipation est une constante menace de maladie, et sur ce, tous les médecins sont d'accord. Plus que cela, c'est une menace de mort, parce qu'elle provoque les péritonites, appendicites et autres terribles affections chirurgicales du ventre.

Voulez-vous avoir une méthode sûre, simple, facile, rationnelle, de guérir à jamais cet ennui disgracieux, SANS DROGUE AUCUNE, procurez-vous le livre du Docteur Nadeau intitulé "Constipation".

Vous aurez là TOUS LES DÉTAILS pour la cure radicale de cette déplorable impotence, en même temps qu'un véritable traité d'alimentation SAINÉ absolument adapté aux besoins de notre population.

La première édition de 3000 parue en Août dernier, a été vendue en cinquante jours. La deuxième (5000) publiée en Décembre, s'épuise très vite.

Ce livre de 80 pages est en vente à l'"ÉCLAIREUR" de Beauceville, chez tous les libraires et dépositaires de journaux.

PRIX : 25 CTS

N.B.

Avec 25cts de pilules, vous n'allez pas loin. Avec ce livre, vous serez le captif qui a en mains la clef de sa prison.

Important

Nous gardons en magasin le feutre, pour toiture et lambrissage de maison, feutre pour tapis, ciment de Portland en poches, coaltar, brai noir pour couvertures, etc. etc.

Nous payons les plus hauts prix pour le vieux fer et la vieille fonte et toutes sortes de vieux métaux.

SPECIALITE : Trottoir et perron d'église en ciment unis ou en blocs de couleur, ouvrage garanti sous tous les rapports.

REID & C^{IE} Ltee.

PHONE 122

227 Rue St-Paul

QUEBEC

Capital

\$2,000,000.00



Reserve

\$1,550,000.00

150 bureaux et agences sur tous les points utiles de la province de Québec.

3% d'intérêt sur les dépôts d'Épargne à compter du jour du dépôt, sur la balance quotidienne.

Correspondants dans toutes les parties du monde.

Service prompt, effectif et rapide, pour les transactions qui nous sont confiées.

Taux d'échange avantageux pour le commerce et les touristes.

SUCURSALE A PARIS

14, RUE AUBER

Salons, cabinet de lecture, journaux canadiens, cotes des bourses de Montréal et de New-York, à la disposition des accrédités.

Système de banque canadienne.

Dépôts, traites, mandats de voyage, lettres de crédit, virements de fonds, collections seront exécutés avec un soin particulier.